

## FACTURATION DES CLIENTS PARTICULIERS

### CONSOMMATION : LES TARIFS DE L'EAU POTABLE

Pour ce qui concerne la facturation de la consommation, les éléments à payer par le client portent sur :

- La redevance fixe : montant forfaitaire fixé selon le type d'usage ;
- La consommation d'Eau sur la base des tarifs en vigueur ;
- Et la TVA en vigueur.

#### > LA REDEVANCE FIXE EAU POTABLE

Les montants forfaitaires **hors TVA par trimestre** et par usage sont :

- 18 Dirhams pour l'usage domestique ;
- 30 Dirhams pour l'usage industriel, préférentiel, ou hôtelier ;
- 30 Dirhams pour les Administrations ;

#### > LES TARIFS DE CONSOMMATION

Pour l'usage domestique, les tarifs sont organisés en quatre tranches progressives. Pour les autres usages préférentiel, industriel et hôtelier, un tarif unique est fixé par usage.

Pour les centres où l'ONEP assure la distribution, ces tarifs sont :

TARIFS A LA DISTRIBUTION HORS TVA							
	USAGE DOMESTIQUE				USAGES		
	0 - 18 m3 / trimestre	18 – 60 m3 / trim	60 - 120 m3 / trim	sup à 120 m3 / trim	PREFER.	INDUST	HOTELS
PETITS CENTRES ONEP	2,37	7,39	10,98	11,03	7,20	6,68	6,68
NADOR	2,37	7,39	10,98	11,03	7,20	6,68	6,68
ESSAOUIRA	2,65	6,44	11,17	11,23	6,36	5,94	5,94
KHOURIBGA	3,07	7,40	11,22	11,27	7,16	6,57	6,57
CHEFCHAOUEN	1,79	4,71	6,61	6,66	2,79	4,41	4,41